

# Institut Médico-Éducatif

## IME

### QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les IME sont **des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents ayant une déficience intellectuelle.**

Ils participent à l'éducation, dispensent des soins et un accompagnement adaptés aux enfants et adolescents.

### POUR QUI ?



Pour **tout enfant et adolescent ayant une déficience intellectuelle, quel que soit le degré de sa déficience**, âgés de 3 à 20 ans (les tranches d'âges varient selon les établissements).

### À QUOI ÇA SERT ?



Les IME ont un rôle éducatif : ils se doivent de **dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques de l'enfant.** Chaque IME est spécialisé selon le degré et le type de handicap pris en charge. Les apprentissages de chaque enfant sont définis dans un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) établi entre le jeune enfant ou adolescent, sa famille et l'équipe de l'IME.

Les IME jouent également un rôle thérapeutique et rééducatif.

À partir d'un certain âge, des formations professionnelles sont proposées dans certains établissements afin de mieux préparer l'insertion du jeune dans le milieu professionnel dès sa sortie de l'IME.

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National  
pour les Affections Rares en  
Génétique Ophtalmologique

**SENSGENE**  
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE  
DE SANTÉ  
MALADIES  
RARES

## COMMENT INTÉGRER UN IME ?



Pour que votre enfant soit accueilli en IME, **il faut en faire la demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**. En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, la famille prépare un plan de compensation qui comprend le projet de vie et le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'enfant.

**C'est la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prendra la décision d'orienter l'enfant vers un IME.**

L'admission de l'enfant dans l'IME est ensuite prononcée par le Directeur l'établissement en fonction et dans la limite des places disponibles.

Votre enfant est alors accueilli par une équipe pluridisciplinaire composée de différents professionnels, qui travaillent tous ensemble afin de combiner leurs compétences.

L'accueil se fait soit en internat, soit en externat, soit en semi-internat et parfois en accueil temporaire.

**Les coûts sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie.**

\*Pour savoir comment constituer une demande à la MDPH, reportez vous à notre fiche info « Comment bien remplir votre dossier MDPH », disponible sur :

<https://www.sensgene.com/centre-de-documentation/les-fiches-infos-aides-et-droits>

## PLUS D'INFORMATIONS



Les fiches pratiques sont consultables sur le site de la filière SENSGENE : [www.sensgene.fr](http://www.sensgene.fr)

Retrouvez l'annuaire des IME sur : [annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes](http://annuaire.action-sociale.org/etablissements/jeunes-handicapes)

Pour trouver la MDPH de votre département, rendez-vous sur : [annuaire.action-sociale.org](http://annuaire.action-sociale.org)

Fiche réalisée par le centre de référence CARGO, avec l'aide de la filière SENSGENE, 2019



Centre de Référence National  
pour les Affections Rares en  
Génétique Ophtalmologique

**SENSGENE**  
Maladies Rares Sensorielles

FILIERE  
DE SANTÉ  
MALADIES  
RARES